



## Agenda

23 et 24 juillet : Fête du Village organisée par le Comité des Fêtes (programme détaillé sur le site internet et dans les boîtes à lettres)

Samedi soir : Repas de cochon de lait farci à la broche (pensez à réserver au 06.60.47.19.12 ou sur le site). Mise en bouche musicale avec les chansons et l'orgue de barbarie de JY Thoraval et soirée dansante animée par DJ Lorenzo.

Le dimanche : Traditionnel apéritif offert par la municipalité précédé d'un spectacle du Duo Malafosse à 11 heures.

## Sommaire

- Projet de l'école
- Conseils municipaux
- Cambriolage maison des cantonniers
- Forêt communale
- Poulailier collectif
- Travaux
- Intercommunalité
- Station d'épuration

## Street Art à l'école



Traversant Lardier, vous vous êtes peut être fait surprendre par la silhouette d'enfants dans des postures inhabituelles.

L'effet de trompe l'œil était parfois saisissant (comme sur cette photo), mais il ne s'agissait que d'affiches, collées sur les murs (avec bien sûr l'autorisation des propriétaires), reproduisant des saynètes élaborées par les élèves de l'école.

Le vernissage de cette exposition pas comme les autres a montré combien les enfants s'étaient approprié le projet et comment ils en avaient compris toutes les dimensions.

Il y avait là beaucoup d'humour, de la surprise, des détournements savoureux et la « récupération » assumée et ludique d'un art urbain qui a, étonnamment, parfaitement trouvé sa place dans ce village... rural.



## Décisions du Conseil Municipal 1er semestre

Fevr	Dissolution du CCAS et création d'une commission d'action sociale Subventions aux associations
Mars	Approbation des comptes administratifs 2015 commune et CCAS Vote des taux d'imposition (inchangés) Approbation du budget 2016
Avril	Attribution d'une indemnité d'élu au 1er adjoint pour le suivi du projet bergerie
Mai	Avis défavorable sur le SDCI Choix du prestataire logiciel de comptabilité Convention de prêt de matériel avec la CCTB
Juin	Plan de financement pour l'implantation de photovoltaïque sur la toiture de la bergerie et étude du potentiel éolien - recherche de subventions Adhésion à la SCIC Energies Renouvelables du Capençais Demande de financement sur les amendes de police pour le dos d'âne du chemin du ranch Projet d'aménagement forestier ONF Participation au Fonds de Solidarité Logement du Département.

## Conseils municipaux

Les conseils municipaux se tiennent généralement le 3ème vendredi de chaque mois, selon un calendrier établi de septembre à juillet (le prochain calendrier est disponible sur le site : [www.barcellona.net](http://www.barcellona.net)). Si vous souhaitez y assister, comme la loi vous y autorise, vérifiez que la date est confirmée dans la convocation affichée en mairie ou sur le site Internet de la commune.

L'ensemble des procès verbaux peut en outre y être consulté. Nous vous invitons à ne pas hésiter à faire cet effort de lecture. Il y a là un moyen d'information essentiel sur le travail du conseil municipal et sur le suivi des projets en cours. Vos critiques et vos remarques sur leur contenu, voire vos encouragements, sont de plus bienvenus.

## Cambriolage

La porte de la maison des cantonniers a été récemment forcée. Une bonne partie de l'outillage, nécessaire à l'entretien de la commune et aux travaux en régie a été volée.



La valeur de remplacement des objets dérobés s'élève à plus de 3000 €. En vertu de l'imparable coefficient de vétusté, l'assurance nous a versé à peu près la moitié de cette somme. Il reste que nous ne pouvons pas nous passer de la plupart des outils disparus. Nous devons donc procéder en une fois à l'achat des matériels acquis peu à peu, en veillant à mieux les protéger.

Pourtant la fréquence de tels événements reste, dans notre village, heureusement marginale. Et même si, dans une récente réunion, nous entendions le préfet dire que nous étions trop confiants, la vigilance tranquille du voisinage constitue certainement la meilleure protection.

## Forêt Communale

**Le conseil municipal a agréé le projet d'aménagement forestier proposé par l'office national des forêts (ONF). Il définit les enjeux et les actions à prévoir pour les 20 années qui viennent.**

Les pins noirs du Clos Picard, traversé par le chemin de randonnée qui part du village, demandent notamment à être éclaircis, car le peuplement manifeste des risques d'instabilité. Il y a là un potentiel d'exploitation qui rentabiliserait la création d'une piste. Plusieurs hypothèses sont envisagées à ce titre, avec des possibilités intéressantes de subventionnement, dans une perspective d'usage multiple : accès facilité à Peyssier, défense contre l'incendie, exploitation forestière et, peut-être, affouage... A l'inverse, l'éventuelle création d'une nouvelle piste pour les coupes d'affouage, en aval des coupes actuelles, mobiliserait les seuls moyens de la commune, car ce lieu n'est a priori pas inscrit dans le plan de massif DFCL (défense de la forêt contre l'incendie). Tout porte à croire que nous n'en aurons pas les moyens.

Cela doit nous conduire à être encore plus attentifs à la bonne gestion des parcelles encore disponibles pour l'affouage. La ressource s'amenuise et ne sera probablement pas renouvelée dans les mêmes conditions. Il devient d'autant plus inacceptable que le bois coupé serve à autre chose que ce que permet le code forestier : la satisfaction des besoins domestiques et ruraux des affouagistes, c'est à dire, principalement, leur propre chauffage. A l'exclusion donc de toute cession ou négoce pouvant conduire à ce que le bois soit brûlé en dehors de la commune.

## Poulailler associatif

Résultat d'un chantier collectif, le poulailler associatif « **les gallines de Barci** » est désormais en fonctionnement.



Nous vous avons informé de cette initiative, portée par Isabelle TOLLA, dans un précédent numéro de Barci Info. L'appel a été entendu et 7 foyers se sont associés pour faire aboutir le projet. La commune a mis à disposition une portion de terrain et apporté une aide au démarrage.



Les participants ont monté une association, construit le poulailler, acheté poules et coq et organisé un roulement. Chaque foyer a en charge pendant une semaine l'entretien, le nourrissage des poules et la récolte des œufs. La distribution se déroule chaque vendredi soir. Le poulailler peut se charger de recycler vos déchets végétaux « bio ». N'hésitez pas à les y jeter en passant !

## Mur D20 / église

Des habitants nous ont signalé l'apparition d'une fissure dans le mur récemment refait, en bordure de la départementale, à proximité de l'église.



Cette lézarde résulte de la dilatation des matériaux, mérite d'être surveillée, mais n'est pas à proprement parler illogique, compte tenu de la conception de l'ouvrage. Le mur a en effet été rebâti avec un « parapet fusible » de telle sorte qu'un nouveau choc n'ait pas d'impact sur sa structure. Il est donc constitué de plusieurs éléments qui ont pu jouer.

Les services du Département, responsables de ce tronçon, ont été alertés.

## Dos d'âne

Le passage trop rapide de certains automobilistes dans le hameau avait conduit la municipalité à implanter deux ralentisseurs sur la route communale qui joint le Villaret et le centre équestre aux Faysses.



Le plus éloigné de ces dos d'âne a été installé parce qu'il contraignait les conducteurs visiblement pressés à ralentir dans la zone la plus étroite, où la visibilité est la plus faible. De ce point de vue, il est efficace et a probablement évité des chocs. Mais il forme un obstacle qui a pu créer des difficultés à d'autres usagers, notamment pendant les périodes de gel. Du fait de la pente, il ne correspond pas strictement aux normes en la matière. Nous nous voyons donc dans l'obligation de l'araser. La seule solution au problème réside dans l'implantation d'un « plateau ralentisseur » dont l'effet « casseur de vitesse » est moins radical mais qui présente aussi moins d'inconvénients.

Nous maintenons en outre la zone 30 et insisterons pour que les usagers respectent cette limitation. Une nécessaire modération est, il est vrai, partout nécessaire, hors les courts temps de rallye : dans les virages avant et après le pont du Déoule, après avoir contourné le monument aux morts, dans la traversée du village, à proximité de l'église, etc. Pourtant, il semble que, même à Barcillonnette, certains se sentent gagnés par le syndrome des heures de pointe.

A toutes fins utiles, on rappelle que le maire est habilité à dresser un procès verbal pour conduite dangereuse (la situation s'est déjà produite ici). Le cas échéant, ce document peut être transmis au Parquet.



## A la place du four...

La démolition de l'ancien four du village a mis en évidence le mauvais état du mur, auparavant masqué. L'aspect de cette maison s'en trouvait dégradé.

Nous sommes convenus qu'il y avait là ce qu'on peut nommer un « dommage de travaux publics ». Un arrangement avec les propriétaires a permis de réparer les dégâts.

Un panneau d'affichage, fabriqué par Jean-Marie, a été implanté à cet endroit. Il remplit une double fonction, en premier lieu d'information, mais aussi d'obstacle au stationnement. A cet endroit, l'absence de visibilité exclut d'y implanter une place de parking.

On rappellera à ce propos qu'en dehors des deux places matérialisées près de l'église et du parking en face de la mairie, aucun espace public du village n'est dédié au stationnement.

Pour le reste, chacun est capable de prendre la mesure de la gêne occasionnée et des risques encourus. A ces conditions, et malgré des demandes insistantes, on doit pouvoir se passer de réglementer...

## Sortie de péril

Ce bâtiment (photo), au cœur du village, menaçait ruine. A l'issue de la procédure de péril imminent que nous avons engagée, face à l'urgence des travaux à réaliser, les propriétaires ont fait le choix de vendre la maison. Leur démarche a récemment abouti et nous sommes heureux d'apprendre qu'elle sera donc réhabilitée. Elle demeure toutefois en situation de péril ordinaire tant que les travaux de consolidation ne sont pas achevés. Mais ceux-ci devraient prochainement démarrer.



## Réfection de la grange

Le toit de la grange municipale, située au-dessus du refuge des chasseurs, était très abîmé. Nous avons pu le faire réparer, grâce à l'aide du département.



Un premier projet visait l'installation d'une salle polyvalente dans ce local. Mais le coût, notamment lié à l'exigence d'accessibilité, rendait cette option... inaccessible à nos finances.

Pour ce faire, nous disposons maintenant d'un espace, potentiellement utilisable, dans la bergerie. Aussi la fonction de la grange peut elle être ajustée à nos besoins. Une inspection récente des archives départementales nous a aidés à y voir plus clair. Car nous sommes dans l'obligation de déplacer nos archives, soumises aujourd'hui à l'humidité dans un lieu inadapté.

Nous devons en outre penser à mieux entreposer nos outils, pour éviter que la répétition d'un cambriolage de l'atelier municipal produise les mêmes effets.

Nous travaillons donc à un projet d'aménagement, nécessairement modeste, qui associe ces deux objectifs. Mais nous avons maintenant au-dessus de nos têtes un toit qui ne risque plus de s'effondrer. Et il fera maintenant peut-être un peu moins humide dans le local des chasseurs.

## Intercommunalité : vers la nouvelle carte ?

**V**ous avez peut-être suivi dans la presse locale les péripéties qui entourent la mise en place de la future carte des intercommunalités dans les hautes alpes. Il s'agit, pour ce qui nous concerne, du projet de fusion de l'agglomération gapençaise (Gap en plus grand) et de la communauté de communes de Tallard Barillonnette (CCTB) à laquelle s'ajouteraient Claret et Curbans.

Le conseil municipal de Barillonnette avait émis un avis défavorable sur le projet défendu par le précédent préfet. Nous n'étions pas les seuls dans ce cas. Les communes de Neffes, Lettret, Vitrolles, Lardier et Valença... et de l'agglomération gapençaise (Gap, Pellautier, la Freissinouse) avaient pris la même position. Minoritaire au sein de la CCTB, ce point de vue apparaissait comme largement dominant à l'échelle du territoire. Il regroupe en effet les représentants de plus de 80 % de la population concernée.

Nous avons pris notre décision pour trois raisons principales. En premier lieu, la démarche de fusion se fait dans la plus totale opacité : aucune réunion, aucun échange de documents et donc pas les moindres prémices d'un commencement de projet. Quelles compétences ? Quels choix pour l'urbanisme ? l'eau ? les transports ? Nous n'en savons strictement rien ! Les exécutifs s'ignorent ou feignent de s'ignorer et nous sommes mis hors jeu.

En second lieu, la carte, telle qu'elle se présentait, souffrait d'un manque criant de cohérence. Comment peut-on en effet considérer que Barillonnette a vocation à intégrer l'agglomération et que la Rochette ou Rambaud ne méritent que de lui tourner le dos ? Cette situation n'est admissible, ni en référence au bassin de vie, ni au regard du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Enfin, en dépit d'annonces laissant penser le contraire, nous n'avons aucune visibilité sur les conditions financières de la fusion. Certes, une agglomération bénéficie de dotations proportionnellement supérieures à une communauté de communes et la dotation par habitant y est donc nettement supérieure. Mais nous n'avons aucune information sur le budget actuel de l'agglomération gapençaise. Son fonctionnement est aujourd'hui confondu avec celui de la ville de Gap. Les conséquences d'une fusion n'ont, à ce propos, fait l'objet d'aucune étude conjointe et les services de l'état n'ont joué aucun rôle pour éclairer le contexte. Le flou règne.

Aussi, nous demandions, d'une part, un délai nécessaire à l'élaboration d'un projet, d'autre part, une révision du périmètre afin que celui-ci prenne véritablement en compte les caractéristiques du territoire. Deux amendements ont été déposés dans cette perspective. Aucun n'a été retenu par la commission départementale et le préfet a pris un arrêté qui confirme le projet.

Puisque les mêmes causes produisent les mêmes effets, en l'absence de tout frémissement annonçant un début de concertation, nous avons à nouveau dit non, retrouvant en cela les communes qui rejetaient déjà le projet lors de la première phase. Dans tous les cas, à notre sens, le statu quo vaudrait mieux que ce jeu de dupes : comment fonder une agglomération sans la volonté de la ville centre ? La loi nous autorise à demeurer en l'état puisque, dans la CCTB actuelle, nous dépassons le seuil de 5000 habitants. Donnons nous les moyens de travailler à un véritable projet, dans une perspective de territoire élargi à la périphérie gapençaise. Face à l'importance des refus (dont, il faut le rappeler, la ville de Gap), que fera le préfet ? La loi lui permet de passer outre. Pourra-t-il, politiquement, assumer une telle décision ? Et, dans ce cas, quelle agglomération sortirait d'un tel mariage forcé ? Qu'en dirait le Conseil d'État qui serait immanquablement saisi, alors que le statu quo demeure légal ? A l'inverse, l'abandon du schéma actuel n'a de sens que s'il préfigure un nouveau cadre. Les principaux acteurs de ce billard à trois bandes sauront-ils sortir des postures et penser ensemble un projet pour le territoire ? Entre crispations identitaires, intérêts concurrents, baronnies jalouses, enjeux masqués et egos débordants, peut-on y croire ?

Deux événements méritent par ailleurs qu'on s'interroge. Le président de la CCTB a proposé à la commission départementale un amendement pour le report à 2020 de la dissolution (rendue obligatoire) du SIMU de l'aérodrome. Celui-là a été retenu. On dira que les motifs en sont probablement justifiés, au regard des projets en cours. Mais, aux yeux du préfet, ce nœud du territoire apparaissait comme déterminant pour le choix du périmètre. Puisque cet enjeu central est désormais en partie déconnecté, quelle est l'urgence à fusionner ?

Parallèlement, le transfert de la compétence piscine de Tallard à la CCTB n'a souffert aucun délai. Il a été proposé au vote (désormais visiblement acquis, sans notre voix) comme un cas d'urgence, sans que cela ait précédemment suscité la moindre discussion dans le conseil communautaire. Il n'y a rien d'aberrant à ce que la piscine de Tallard apparaisse comme un atout du territoire et soit prise en compte à l'échelle communautaire. Mais pas en catimini, peut-être à la veille d'un changement majeur, et sans que cela fasse l'objet d'une réelle concertation intéressante, c'est bien le moins, les conseils municipaux.

Tout cela n'est guère enthousiasmant. Aussi continuons nous de penser que l'avenir de notre territoire tient avant tout à la manière dont nous saurons mener des projets locaux. Quand serons-nous, pour cela, capables de fonder, enfin, une commune nouvelle dont la dimension nous fera exister dans un territoire élargi ? Nous continuons d'œuvrer pour cela...

---

## Station d'épuration .

Nous vous invitons à porter une attention renouvelée aux déchets que vous déversez dans les canalisations et qui aboutissent dans l'une ou l'autre des stations d'épuration du village. Le fonctionnement de ces stations combine une plantation de roseaux et plusieurs lits filtrants constitués de graviers. Les roseaux, au système racinaire très dense, permettent, au sein des filtres, le développement de micro-organismes. Ceux-ci se nourrissent des matières dont sont chargées les eaux usées. Ainsi, les stations sont en mesure de « digérer » ce que vous rejetez... pour peu que les rejets demeurent « domestiques ». Cela exclut notamment les matières solides, liquides ou gazeuses susceptibles d'être toxiques pour l'environnement (arrêté du 21 juillet 2015). A cet égard, un incident récent justifie qu'on rappelle qu'il ne faut pas, entre autres, vider dans l'évier le récipient où vous avez nettoyé vos pinceaux avec du solvant : fermez le bocal et portez-le à l'occasion à la déchetterie, équipée à cet effet. Plus généralement, par précaution, ne versez rien au-delà des produits d'entretien courants et des déchets organiques. La collectivité vous en sera reconnaissante.